

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&LOIRE

Mairie de **CHINON**

CB/SR : 2015.10

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 OCTOBRE 2015

COMPTE RENDU

Séance du LUNDI 05 OCTOBRE 2015

Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON

Date de la convocation : Lundi 28 septembre 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29

SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,
M. BOUSSIQUET, Mme GENET, M. DAMMERY, Mme RAIMOND-PAVERO,
M. GUILLARD, M. MARTINEAU, Mme GREAULT-CHIONNA, Adjoint
M. SCHUBNEL, Mme RICHER, M. NORTIER, M. PELLOT, M. NARDI,
Mme GACHET, Mme CHOUTEAU, M. DUCHESNE, Mme CATIN, Mme BAFFIE,
Mme FRANZELLA-SCHOOS, Mme MERCIER, M. CHRETIEN, Mme BOURGEOIS,
Mme DELAGARDE, Mme AOUILLE, M. SICOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme LAMBERT	à	M. DAMMERY
M. BERTRAND	à	M. BOUSSIQUET
M. PLOUZEAU	à	M. Le Maire

ABSENT EXCUSE :

M. MARCQ

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. SICOT

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

2015-123 – Projet Cœur de Ville : Délégation de Service Public – Choix du mode de gestion du stationnement

2015-124 – Projet Cœur de Ville : Assistance à Maîtrise d’Ouvrage en vue d’une DSP du stationnement payant à CHINON

2015–125 - Composition des commissions municipales : modification

2015-126 - Représentation au sein des organismes extérieurs : désignation d’un représentant à l’Association HEKA et à la Compagnie des Fouxfeuxrieux.

2015-127 – Brocante mensuelle : Délégation de Service Public (DSP) – Attribution

FINANCES

2015-128 – Tarifs 2015 : tarification des frais de dépose et de destruction des supports publicitaires en infraction avec le Code de l’Environnement et le Règlement Local de Publicité de la Ville de CHINON

PERSONNEL

2015-129 – Modification du tableau des effectifs de la Ville de CHINON

2015-130 – Participation de la Ville de CHINON au Plan Intercommunal de Formation (PIF)

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

2015-131 – Vente du terrain du foncier d’assiette de la Résidence les Charmes au profit de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire à l’Euro symbolique

2015-132 - Acquisition de la parcelle AP n° 134, propriété de M. FRESNE

2015-133 - Acquisition d’une partie des parcelles BN 216 et 227 propriétés de M. BROCCOURT

2015-134 – Acquisition de la parcelle BN 226 propriété de Mme BILLARD

2015-135 – Acquisition de la parcelle BN 228 propriété de M. GAUTHIER

2015-136– Dénomination de rue : « rue Gustave Droz »

SPORTS

2015-137 – Charte des associations sportives

2015-138 – Méthode d'aide à la répartition de la subvention aux clubs sportifs

2015-139 - Etat d'actualisation annuel du volume d'heures – Période de septembre à décembre 2015 et de janvier à juin 2016 – pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Collège Jean Zay

2015-140 – Conventions Passeport Loisirs Jeunes entre la Ville de CHINON et les associations chinonaises

CONTRATS-CONVENTIONS

2015-141 – Convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour l'organisation et le financement des TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

2015-142 - Convention avec l'Association Chinons pour la mise en œuvre du festival « Les nourritures élémentaires »

2015-143 – Autorisation d'occupation du domaine public de la Ville par ERDF et le SIEIL : conclusion des conventions

2015-144 – Convention entre la Ville de CHINON et le Conseil Départemental d'INDRE-ET-LOIRE : travaux de réhabilitation des superstructures du Pont Aliénor d'Aquitaine

COOPERATION INTERCOMMUNALE

2015-145 - Convention de mutualisation entre la Ville de CHINON, le CIAS et la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire : interventions techniques dans les bâtiments gérés par le CIAS sur le territoire de CHINON

DECISIONS

Le Lundi 05 octobre 2015, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19 h 15, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. le Maire présente Madame Marie LHOUMEAU, nouvelle Directrice Générale des Services de la Ville de CHINON à compter du 1^{er} Octobre 2015, et qui succède à Monsieur Hervé CHABALLIER, qui quitte la Mairie de CHINON le 16 Octobre pour prendre le poste de Directeur Général des Services à la Mairie de MONTLOUIS le 19 Octobre 2015.

M. Bernard SICOT est désigné secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Juillet 2015 est approuvé à l'UNANIMITÉ.

Après avoir présenté le trophée de l'eau obtenu par CHINON et ETAULES (17) pour leur action de coopération décentralisée avec TENKODOGO, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **APPROUVE** la délégation de service public de gestion du stationnement payant sur le territoire de la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser les actes de procédure relevant de sa compétence au titre des dispositions du CGCT, et en particulier des articles L. 1411-1 et suivants.

- **APPROUVE** la conclusion d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner la Ville dans le processus de mise en œuvre d'une délégation de service public pour le stationnement payant sur la commune de CHINON,
- **APPROUVE** les termes de la proposition de contrat présentée par la SET, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, bénéficiant d'une grande expérience dans ce type de procédure,
- **APPROUVE** la proposition fixant le prix de la mission complète comportant deux phases, soit 19 952,00 € HT (23 942,40 € TTC),
- **AUTORISE** M. le Maire à conclure et signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de procéder à la désignation des membres de commissions permanentes, par vote à main levée,
- **DESIGNE** :
 - ✓ M. Bertrand MARCQ,
 - ✓ M. Philippe GUILLARD comme membres des commissions n° 2 (Finances) et 3 (Infrastructures-Bâtiments-Voiries-Signalétique),
 - ✓ M. Bertrand MARCQ comme membre des commissions n° 4 (Urbanisme et Prospective) et 13 (Animation-Communication-Jumelages).

- **DESIGNE** M. Jean-Luc MARTINEAU, pour représenter la Ville de CHINON au sein de l'Association HEKA et de la Compagnie LESFOUXFEURIEUX.
- **APPROUVE** le choix du délégataire du service public de la Brocante Mensuelle de CHINON, M. Thierry ORMAL,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de délégation avec M. Thierry ORMAL, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2016 et à accomplir tous actes et formalités nécessaires à son exécution.

FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les tarifs d'enlèvement et de destruction des dispositifs publicitaires en infraction, ainsi :

	Dispositif $\leq 1.50 \text{ m}^2$ Par dispositif	Dispositif $> 1.50 \text{ m}^2$ < 8.00 m^2 Par dispositif	Dispositif $\geq 8.00 \text{ m}^2$ Par dispositif
Frais d'enlèvement et de destruction	250 €	400 €	600 €

- **PRECISE** que les dispositifs publicitaires en infraction ne seront conservés que pendant un délai de 30 jours pleins à compter de la notification à l'auteur de l'infraction ou à la personne pour le compte de laquelle le dispositif publicitaire a été posé. A défaut de retrait de la notification par lettre recommandée avec avis de réception, le délai pris en compte aura pour point de départ la date d'envoi,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer tous les documents correspondants.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget,
- **APPROUVE** la participation de la Ville de CHINON au Plan Intercommunal de Formation géré par la CC-CVL,
- **DIT** que les crédits inscrits au Budget 2015 permettent de faire face à la dépense.

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la vente, au bénéfice de la CCCVL de la parcelle AS 1120, d'une superficie de 21 a 46 ca, propriété de la Ville de CHINON, à l'€uro symbolique,
- **CONFIE** à Maître SOURDAIS, Notaire à CHINON, la rédaction de l'acte authentique,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à le signer ainsi que toutes les pièces annexes,
- **DIT** que, conformément aux dispositions du crédit-bail, Val Touraine Habitat sera informé de cette cession.

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle de terrain AP 134, propriété de M. Patrick FRESNE, d'une superficie de 78 m², à l'€uro symbolique,
- **DESIGNE** Maître ANGLADA, Notaire à CHINON, pour la rédaction de l'acte authentique,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à le signer ainsi que toutes les pièces annexes,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de CHINON.

- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie des parcelles de terrain BN 216 et 227, propriété de M. Philippe BROCCOURT, d'une superficie d'environ 178 m², au prix de 100,00 €,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de CHINON,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces annexes.

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle de terrain BN 226, propriété de Madame Yvonne BILLARD, d'une superficie de 154 m², au prix de 100,00 €,
- **DESIGNE** l'étude CHEVALIER-ANGLADA, Notaires à CHINON, pour la rédaction de l'acte authentique,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à le signer, ainsi que toutes les pièces annexes,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de CHINON.

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle BN 228, propriété de M. Jean-Louis GAUTHIER, d'une superficie de 237 m², au prix de 100,00 €,
- **DESIGNE** l'étude CHEVALIER-ANGLADA, Notaires à CHINON, pour la rédaction de l'acte authentique,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à le signer, ainsi que toutes les pièces annexes,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de la Ville de CHINON.

- **APPROUVE** la dénomination d'une voie nouvelle au clos St Lazare « Rue Gustave Droz »,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer tous les documents s'y rapportant.

SPORTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la création d'une Charte des Sports, ainsi que son texte.
- **APPROUVE** les critères de répartition des subventions aux associations sportives,
- **DIT** que la méthodologie sera mise en œuvre à compter de l'exercice 2016.

- **APPROUVE** l'état annuel d'actualisation du volume d'heures (période de Septembre à Décembre 2015 et période de Janvier à Juin 2016) pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Collège Jean Zay,
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint Délégué au Sport à le signer.

- **APPROUVE** les conventions à passer avec les associations chinonaises dans le cadre du dispositif Passeport Loisirs Jeunes avec la CAF Touraine,
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint Délégué au Sport à les signer.

CONTRATS-CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la conclusion avec la CCCVL d'une convention fixant l'organisation et les conditions de financement des Temps d'Activités Périscolaires, pour une période de 3 ans,
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à la Jeunesse et à l'Education à la signer,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget,

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. l'Adjoint délégué à la Culture à signer la convention à conclure avec l'Association CHINONS pour la mise en œuvre du festival « Les nourritures élémentaires »,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2015.

- **APPROUVE** le principe de la conclusion de conventions de servitudes avec ERDF ou le SIEIL,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à les signer.

- **APPROUVE** la convention à conclure avec le Département d'INDRE-et-LOIRE, relative aux travaux de réhabilitation des superstructures du pont Aliénor d'Aquitaine sur la Vienne à CHINON,
- **APPROUVE** la contribution de la Ville de CHINON fixée à 137 000 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *APPROUVE* le principe de la conclusion d'une convention tripartite entre la Ville de CHINON, la CC-CVL et le CIAS en ce qui concerne la réalisation des travaux dans les bâtiments et sur les espaces publics relevant du CIAS, et situés sur le territoire de CHINON, sur les mêmes bases que la convention mise en œuvre depuis Janvier 2014 entre la Ville de CHINON et la CC-CVL,
- *PREND ACTE* de la possibilité offerte dans certaines circonstances au CIAS de privilégier l'intervention d'autres organisations, notamment pour des raisons d'appui à des actions d'insertion sociale,
- *AUTORISE* M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer la convention et les documents annexes.

DÉCISIONS

♦ **Décision n° 2015-037 du 15 juin 2015** : **Marché public : aménagement d'un trottoir le long de la RD 116**

Est approuvée la passation du marché suivant :

Le marché a été attribué au candidat S.A. HEGRON domicilié à 37500 CHINON, et ce pour un montant de 28 032,00 € H.T.

Cette proposition est inférieure à l'estimation de l'administration et les crédits inscrits au budget en cours permettent de faire face à la dépense.

♦ **Décision n° 2015-041 du 25 juin 2015** : **Convention de prêt d'un véhicule municipal à l'association CLAAC**

Est conclue avec l'association CLAAC, une convention de prêt du véhicule CITROËN C 15 immatriculé 615 WE 37 pour la période du 6 juillet 2015 au 28 août 2015.

Les conditions du prêt sont contenues dans la convention.

♦ **Décision n° 2015-045 du 24 juillet 2015** : **Avenant à la convention de mise à disposition d'un emplacement à Chinon Loisirs Activité Nature (CLAN)**

Est conclu un avenant à la convention signée le 8 avril 2013 avec la Société CLAN.

Cet avenant modifie certaines conditions techniques et administratives de la mise à disposition d'un emplacement à la Société CLAN.

Les conditions sont contenues dans l'avenant.

♦ **Décision n° 2015-046 du 24 juillet 2015** : **Contrat de prestations de services avec l'association Compagnie Foufeuxrieux**

Est conclu un contrat de prestation de services avec l'Association Compagnie Foufeuxrieux pour la mise en œuvre d'ateliers cirque auprès des enfants des écoles élémentaires de CHINON dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP).

Le contrat est passé pour la période du mardi 1^{er} septembre 2015 au mardi 5 juillet 2016.

La prestation sera facturée 60,00 € par séance.

Les conditions du contrat sont contenues dans celui-ci.

♦ **Décision n° 2015-047 du 24 juillet 2015 : Contrat de prestation de services avec l'association SC CHINON RUGBY**

Est conclu un contrat de prestation de services avec l'Association SC CHINON RUGBY pour la mise en œuvre d'ateliers de rugby auprès des enfants des écoles élémentaires de CHINON dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP).

Le contrat est passé pour la période du mardi 1^{er} septembre 2015 au mardi 5 juillet 2016.

La prestation sera facturée 40,00 € par séance.

Les conditions du contrat sont contenues dans celui-ci.

♦ **Décision n° 2015-048 du 3 août 2015 : Contrat de prestation de services avec l'association CLAAC**

Est conclu un contrat de prestation de services avec l'Association CLAAC pour la mise en œuvre d'ateliers auprès des enfants des écoles maternelles et élémentaires de CHINON dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP).

Le contrat est conclu pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2015.

La prestation sera facturée ainsi :

- 2 894,40 € pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2015.

Les conditions du contrat sont contenues dans celui-ci.

♦ **Décision n° 2015-051 du 4 août 2015 : Autorisation d'ester en justice – Recours auprès du Tribunal Administratif d'ORLEANS – Société ORANGE c/Ville de CHINON**

Vu le recours pour excès de pouvoir, auprès du Tribunal Administratif d'ORLEANS, par la Société ORANGE, 78, rue Olivier de Serres – 75015 PARIS, Monsieur le Maire de la Ville de CHINON est autorisé à défendre les intérêts de la Ville de CHINON dans le recours pour excès de pouvoir engagé contre elle par la Société ORANGE, 78, rue Olivier de Serres – 75015 PARIS, devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 27.

Date de publication : 08 octobre 2015

Certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Luc DUPONT